La Celle Saint-Cloud

République Française

Département des Yvelines

78170

DECISION MUNICIPALE N° 2025.35

CONVENTION DE PRÊT A USAGE CONSENTI A L'ASSOCIATION COMITÉ POUR LA PROMOTION DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE (CPEA)

Le Maire de la commune de La Celle Saint-Cloud

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération n°2020.02.01 en date du 9 juin 2020, portant délégation de compétence à Monsieur le Maire,

Considérant que l'association Comité pour la Promotion de l'Enfance et de l'Adolescence (CPEA) a pour objectif l'accompagnement social et éducatif dans le cadre de la prévention spécialisée en faveur des jeunes de 12 à 25 ans,

Considérant l'intérêt de mettre à disposition du CPEA, à titre gratuit, des moyens communaux tel qu'un véhicule de la Ville de type minibus,

DÉCIDE

Article 1 :
De signer une convention de prêt à usage consenti à titre gratuit au CPEA, association loi de 1901, sise 1 allée des Faons à LA CELLE SAINT-CLOUD (78170) et représentée par sa Présidente, madame Agnès DEMODE.

Article 2 :
Il sera rendu compte de cette décision au conseil municipal lors de sa prochaine réunion.

Article 3 :
Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le département au titre du contrôle de légalité et publiée conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à La Celle Saint-Cloud, le 29 juillet 2025.

MAIRIE DE LA CELLE SAINT-CLOUD ★ 78170 ★

Le Maire

Olivier DELAPORTE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune de la Celle Saint-Cloud et d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles.

Accusé de réception en préfecture
078-217801265-20250729-2025-35-AR
Date de réception préfecture : 31/07/2025